

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 21 Novembre 2008

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE L'INSERTION ET DE L'HABITAT

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 4/05

OBJET : Attribution d'un crédit au titre de l'insertion. Adaptation à l'emploi sur le métier de conducteur-accompagnateur de personnes en invalidité.

- Divers cantons.

**RÉSUMÉ** : Le présent rapport propose le soutien du Département à la mise en œuvre d'une action d'adaptation à l'emploi au métier de conducteur-accompagnateur de personnes en invalidité conduite par l'AFPA de Seine-et-Marne. Cette action est liée à une opération de recrutement menée par la société Flexcité, nouvellement installée en Seine-et-Marne.

Dans le cadre de l'implantation sur le territoire seine-et-marnais de la société Flexcité oeuvrant dans le domaine du transport de personnes en invalidité, l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes de Seine-et-Marne (AFPA) propose de réaliser une action de formation préparatoire à l'emploi de conducteur-accompagnateur.

L'objectif de cette formation est de favoriser l'embauche de personnes bénéficiaires de minima sociaux, parfois éloignées de l'emploi, en leur proposant un parcours de sensibilisation et de remise à niveau adapté aux spécificités requises pour l'exercice du métier au sein de la société Flexcité.

Cette formation sera organisée autour de deux grands thèmes : la remise à niveau de connaissances générales (Français, Mathématiques, logique et informatique) et la préparation à la prise de poste (communication, vie sociale et professionnelle, environnement institutionnel du handicap, formation aux premiers secours, révision du code de la route).

Les candidats seront positionnés et sélectionnés en partenariat avec l'association Initiatives 77 et la société Flexcité. Des réunions d'information collectives seront organisées au centre A.F.P.A. de Champs-sur-Marne. 15 personnes seront retenues à l'issue de la procédure de sélection, dont 13 bénéficiaires du R.M.I..

La formation se déroulera à temps plein, à raison de 35 heures par semaine sur une durée totale de 9 semaines (soit 315 heures). Elle comprendra une période d'intégration en entreprise d'une durée de 2 semaines.

Le coût total de cette action pour les 13 bénéficiaires du R.M.I. est de 32 760 € (soit 2 520 € par personne). Le montant de la participation demandée au Département s'élève à 16 380 € (50 %).

Aussi, je vous propose d'attribuer à l'A.F.P.A. la participation sollicitée, qui sera prélevée sur le programme "insertion et emploi", opération "actions insertion et emploi", et versée en une seule fois à l'association après que la décision d'attribution sera exécutoire.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et, si vous en êtes d'accord, adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 4/05 des rapports soumis à la commission  
n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Rapporteurs : M. PERRUSSOT  
Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

MME TALLET  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 21 Novembre 2008

OBJET : Attribution d'un crédit à l'insertion. Adaptation à l'emploi sur le métier de conducteur-accompagnateur de personnes en invalidité.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances.

**DECIDE**

d'attribuer à l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes de Seine-et-Marne, pour la réalisation d'une action d'adaptation à l'emploi au métier de conducteur-accompagnateur de personnes en invalidité, une participation d'un montant de **16 380 €**, qui sera prélevée sur le programme "insertion et emploi", opération "actions insertion et emploi", et versée en une seule fois à l'association après que la présente délibération d'attribution sera exécutoire.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

